

## Station d'épuration de Port Douvot - Cartes d'aptitude à l'épandage des boues - Convention avec la Mission de Valorisation des Déchets

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Depuis 1989, l'épandage des boues de la station d'épuration fait l'objet d'un suivi confié à la Mission de Valorisation des Déchets (MVAD).

Pour compléter le dispositif technique et agronomique actuel qui s'appuyait principalement sur les études des périmètres d'épandages des boues séchées effectuées au début des années 1980 par la Société AGRO-DÉVELOPPEMENT et pour les réactualiser et garantir ainsi davantage la collectivité au titre de la destination correcte des boues résiduelles, la MVAD et l'Agence de Bassin souhaitent réaliser une carte d'aptitude des sols pouvant recevoir les boues séchées.

Ce document permettrait de redéfinir dans le détail et au stade des parcelles pour les secteurs concernés, les contraintes éventuelles de type hydrogéologique, les périmètres d'épandage autorisés, les caractères pédologiques des sols, les caractéristiques physico-chimiques des terres, etc.

Le financement de l'opération serait assuré par le budget de l'assainissement sachant que l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse accorderait une subvention de 70 % sur le montant de la dépense évaluée sur la base d'un coût plafond de 126 000 F HT. Dans ces conditions, la part prise en charge au titre du BP 1993 serait de l'ordre de 40 KF HT.

L'opération envisagée pour l'année 1993/1994 concerne une trentaine d'exploitations soit environ 300 ha. Sachant que le nombre de conventions passées avec les agriculteurs évolue chaque année et pour tenir compte de la rotation des parcelles et garantir un volant de sécurité, une extension du périmètre de l'étude pourrait être envisagée ultérieurement.

Afin de régulariser les conditions techniques, administratives et financières, une convention concernant l'établissement des cartes d'aptitude sera établie avec la MVAD.

Les membres de la Commission Eau et Assainissement ont émis un avis favorable et proposent au Conseil Municipal :

- de décider le principe de l'établissement des cartes d'aptitude à l'épandage,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir,
- d'ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant du service Assainissement en dépenses un crédit de 40 000 F HT à prélever sur les disponibilités du service et affecté au chapitre 893, article 2315, CP 85801, CS 30800.

**M. NACHIN :** Je me réjouis aussi comme pour les deux dossiers précédents des initiatives qui sont prises par la Ville de Besançon. La station d'épuration de Besançon était, je crois, l'une des rares dans le département qui ne disposait pas d'une carte d'épandage et j'ai eu l'occasion dernièrement de découvrir des boues qui étaient entreposées à proximité du pont de la Brême et dont les effluents se déversaient dans la Brême.

**M. LE MAIRE :** C'est peut-être bon pour les poissons.

**M. NACHIN :** Je ne crois pas que ce soit bon pour les poissons. Je crois que c'est à éviter et que l'établissement de cartes d'aptitude à l'épandage des boues est quelque chose de tout à fait positif.

**M. GALLAT :** Je crois que là André tu parles de choses que tu ne connais pas.

**M. NACHIN** : Chaque fois tu dis cela, c'est facile !

**M. GALLAT** : Je crois que je vais t'inviter comme hôte d'honneur à ma commission pour que tu puisses t'informer ou je t'enverrai les rapports parce qu'il y a à Besançon depuis 1980 une carte. Le problème c'est que la carte n'était pas au niveau de la parcelle, c'est-à-dire qu'il y avait une carte géologique qui était au niveau de la propriété de l'agriculteur. Elle n'était pas assez précise mais il existait bien une carte d'épandage et simplement on a voulu encore améliorer pour descendre à un niveau plus fin qui est le niveau de la parcelle, mais je ne peux pas te laisser dire André le fait qu'il n'existait pas de carte d'épandage. On ne se contentait pas de livrer des boues et l'agriculteur s'en débrouillait, cela ne se passe pas comme cela. Premièrement il y avait une carte, il y avait des conventions avec l'agriculteur et il y avait un suivi agronomique par la Chambre d'Agriculture. Les analyses de boues ont été faites. Donc là, tu remets en cause un peu un travail je dirais tripartite entre la Ville de Besançon, la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs. C'est vrai qu'un jour tu as découvert par hasard un tas de boues qui n'était pas épandu, ce n'était pas une bonne chose, il aurait fallu les épandre mais je crois que plutôt que de menacer l'agriculteur, de le traîner devant les tribunaux, tu aurais mieux fait de venir me voir, on aurait réglé ce problème. C'est facile de s'occuper des boues de la Ville de Besançon qui, certes, représentent 50 % des boues du département du Doubs mais j'aimerais bien que tu sois plus attentif aux 50 % autres des boues du département qui sont épandues je ne sais où.

**M. LE MAIRE** : Bien, mais il est Conseiller Municipal à Besançon, donc il s'intéresse tout spécialement aux boues de Besançon.

**M. NACHIN** : Je ne veux pas laisser Jean-Philippe GALLAT affirmer d'une façon tout à fait arbitraire que je ne connais pas la question. Je suis vice-président de Doubs Nature Environnement, nous avons discuté avec Michel COTTET, le Directeur qui est particulièrement compétent, tout aussi compétent je pense que Jean-Philippe GALLAT, de cette question des cartes d'épandage. Et je persiste à dire que s'il y avait des cartes, elles n'étaient pas suffisamment précises pour qu'on puisse exercer un contrôle. En ce qui concerne les boues qui avaient été entreposées au pont de la Brème, je n'ai pas téléphoné à Jean-Philippe GALLAT, mais au service municipal concerné où j'ai eu l'ingénieur M. GUIVIER ; M. BOYER lui-même a été informé et il y a eu un échange entre Doubs Nature Environnement et les services techniques de la Ville.

**M. LE MAIRE** : Et c'est bien des boues qui provenaient de Besançon ?

**M. NACHIN** : Bien sûr ! Contrairement à ce qu'on m'a dit au départ, après coup il est apparu que c'était des boues qui venaient de Besançon. Je précise que nous n'avons pas porté plainte comme cela avait été envisagé.

**M. LE MAIRE** : Nous en revenons aux cartes. Il y a maintenant une carte très précise pour l'épandage des boues.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.